

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Janvier 1998

Québec, le 9 février 1998

Madame Louissette Perreault
Directrice générale
Collège d'Alma
675, boul. Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B5

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme d'Informatique
Vos lettres du 25 mars 1997, du 11 juin 1997 et du 3 décembre 1997

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 29 janvier 1998, les suites apportées par le Collège d'Alma au rapport d'évaluation du programme d'*Informatique* conduisant au diplôme d'études collégiales.

Le rapport de la Commission comprenait deux recommandations portant sur les stages. La première demandait de mieux définir les différents objectifs d'apprentissage et de s'assurer qu'ils englobent les objectifs des sept cours particuliers que le stage remplace. La deuxième visait à préciser et à compléter les pratiques d'évaluation et la fiche de notation du stage pour tenir compte de ses objectifs d'intégration des connaissances, lesquelles sont à la fois de l'ordre du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

La Commission a pris connaissance des actions entreprises à cet égard comme l'élaboration d'une nouvelle grille de cours qui tient compte de tous les éléments de la formation ainsi que de nouveaux guides à l'intention des stagiaires et des superviseurs en entreprise. Elle note les modifications apportées à la pondération des cours de la dernière session afin d'y intégrer les objectifs reliés au savoir et le rôle qui est confié aux entreprises qui reçoivent les stagiaires dans la transmission des apprentissages visés. Les objectifs spécifiques de tous les cours que le stage remplace sont effectivement couverts et évalués. Cette approche répond bien aux demandes de la Commission.

L'autre recommandation du rapport concernait l'application de la PIEA par le Département d'informatique. Les nouvelles règles départementales d'évaluation des apprentissages, la vérification systématique des plans de cours ainsi que le soutien apporté au Département pour l'amélioration des modes et des instruments d'apprentissage sont des mesures appropriées pour assurer l'application de la PIEA.

La Commission a aussi pris note des autres actions réalisées pour donner suite à certaines suggestions contenues dans son rapport. La modernisation des laboratoires et la confection d'un plan triennal d'acquisition ainsi que l'aménagement d'un local pour les professeurs vont certainement faciliter la mise en oeuvre du programme. Il en est de même pour les autres mesures que le Collège doit compléter au cours de la prochaine année, comme l'implantation d'outils destinés à recueillir plus systématiquement le point de vue des élèves, des diplômés et des employeurs sur certaines dimensions du programme.

Les mesures prises par le Collège sont très pertinentes et elles témoignent de sa volonté d'améliorer la qualité de la formation donnée.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer